



Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Société régionale pour l'étude et la protection de la faune et de ses milieux
dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Membre de Nord-Nature et de France-Nature-Environnement

Association régie par la loi du 1.7.1901
Déclarée à la préfecture du Nord
sous le n°10.127, le 28.10.1968(J.O. du 6.11.1968)

Agréée au titre de l'article 40, loi du 10.07.1976
(a.m. 11.5.1978, J.O. 22.7.1978)
Association de jeunesse et d'Education populaire
(n°59596, a.m. 23.5.1981)



GON

23 rue Gosselet, 59000 Lille

☎ 03 20 53 26 50

✉ contact@gon.fr

**Monsieur le Président
Conseil régional des Hauts-de-France
151 avenue du Président Hoover
59000 LILLE**

Monsieur le Président,

Impliqué depuis presque 50 ans dans l'étude, la valorisation et la protection de la faune sauvage, le **Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON)** est unanimement reconnu pour son expertise faunistique, et identifié à ce titre comme étant un partenaire technique du conseil régional. Nos structures respectives ont à ce titre cosigné une convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO) couvrant la période 2014-2016. Le GON sollicite par ailleurs la région chaque année pour une demande de subvention annuelle concernant son programme d'activités.

En novembre 2015, le GON a fait parvenir au conseil régional sa demande de subvention annuelle au titre de l'année 2016 : **un an s'est écoulé et nous n'avons reçu à ce jour, et ce malgré de nombreuses relances, aucune réponse de la part de vos services quant à son acceptation ou son refus.** Nous tenons à vous signaler que ceci met en péril une structure impliquée dans des missions de service public et employant 7 salariés.

En tant que Pôle faune du Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN), déclinaison dans le Nord – Pas-de-Calais du Système d'information nature et paysage (SINP), le GON a été missionné par la DREAL et le conseil régional pour collecter, centraliser, valider et diffuser l'information naturaliste. **Le GON exécute donc depuis plusieurs années une mission d'intérêt public de porter à connaissance** dans le cadre d'une politique portée conjointement par l'Etat et la région. Le GON a continué d'assumer cette mission en 2016 en collectant plus de 90 000 observations et en répondant à près de 80 demandes de données, formulées par des collectivités, des gestionnaires, des bureaux d'études, des associations de protection de la nature, etc. Il semblerait anormal et déloyal que la région ne finance pas un travail qui a été effectivement réalisé en 2016 par le GON qui n'a pas été averti qu'il ne serait pas subventionné.



Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord - Pas-de-Calais

Société régionale pour l'étude et la protection de la faune et de ses milieux dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Membre de Nord-Nature et de France-Nature-Environnement

Association régie par la loi du 1.7.1901
Déclarée à la préfecture du Nord
sous le n°10.127, le 28.10.1968(J.O. du 6.11.1968)

Agréée au titre de l'article 40, loi du 10.07.1976
(a.m. 11.5.1978, J.O. 22.7.1978)
Association de jeunesse et d'Education populaire
(n°59596, a.m. 23.5.1981)



Le GON est le principal contributeur en ce qui concerne la connaissance faunistique dans le Nord – Pas-de-Calais : **90 % des données sont produites par des naturalistes bénévoles, 80 % si on considère les seuls adhérents à notre association et le taux de couverture des deux départements est de 98 %**. L'ensemble des données produites suit un parcours de validation scientifique entièrement assumé par le GON et son réseau de spécialistes reconnus nationalement. Ces données – qui sont rappelons-le des données privées – étaient, jusqu'à présent, mises au profit de l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre du RAIN. Que se passera-t-il si la Région ne le soutient plus ? Et accessoirement, comment la Région compte-t-elle travailler sur certains de ses schémas régionaux d'aménagement comme le SRADTT (stratégie régionale d'aménagement et de développement) en se privant de l'accès à l'information naturaliste ?

Monsieur le Président, nous vous sollicitons donc pour obtenir des réponses claires à nos questions, à savoir :

- Le conseil régional financera-t-il le GON pour les actions qu'il a effectivement menées en 2016, conformément aux objectifs fixés par notre CPO ?
- Le conseil régional continue-t-il de soutenir le RAIN, dispositif créé et copiloté par l'Etat et la région et sous quelle forme ?

Le GON a toujours été un partenaire efficace et réactif de la région, aussi notre association est-elle particulièrement inquiète d'entendre et de lire régulièrement des propos outranciers visant à opposer systématiquement les naturalistes aux chasseurs. Vous me permettez donc de rappeler, en guise de conclusion, que si nos activités diffèrent, nos objectifs de préservation de la nature sont les mêmes. En ce qui concerne les activités cynégétiques, le champ d'action du GON se borne à s'exprimer dans un cadre démocratique contre des pratiques qu'il estime préjudiciables à une bonne gestion de la faune sauvage, en veillant au respect de la loi et de son application (lutte contre le braconnage et contre les actions et pratiques de chasse illicites, veille à l'application du Plan grand froid, etc.).

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous aurez porté à notre courrier, et pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

LILLE le 09/11/2016

José GODIN
Président du GON